

RICA

Nouveau recul des résultats économiques des exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine

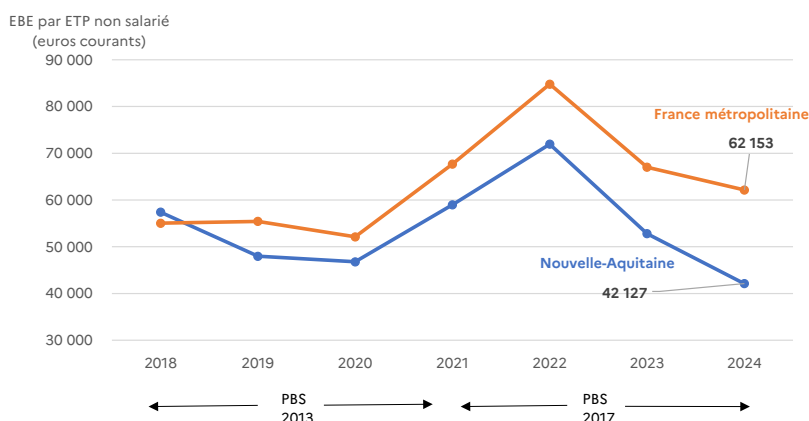
En 2024, l'excédent brut d'exploitation (EBE) des exploitations agricoles, toutes orientations technico-économiques (OTEX) confondues, continue de se dégrader, après avoir déjà subi une forte baisse en 2023. L'EBE moyen par équivalent temps plein (ETP) non salarié est de 42 100 € soit un recul de 24 % par rapport à 2023. Le repli des résultats concerne la quasi-totalité des filières, mais les exploitations viticoles et céréalières sont particulièrement touchées au point d'afficher des soldes disponibles négatifs. L'endettement des exploitations s'accroît toutes OTEX confondues.

Baisse des résultats économique pour la seconde année consécutive

En 2024, la production moyenne de l'exercice des exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine s'élève à 199 990 euros soit une baisse de 13 % par rapport à 2023. Cette chute de la production est moins forte au niveau national (- 5 %), mais elle aggrave une tendance déjà constatée en 2023 au niveau régional comme au niveau national. Les mauvaises conditions climatiques tout au long de la campagne expliquent cette diminution de la production.

Le montant global des charges baisse nettement (- 5,5 %), mais reste toujours élevé avec 224 400 euros. Les charges d'approvisionnement, qui représentent plus d'un tiers du total des charges, diminuent de plus

Figure 1 - La région la plus fortement touchée par la baisse des résultats
Évolution de l'EBE par ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

de 11 %, en particulier les dépenses d'engrais et d'amendements avec - 30 %. Elles reculent également pour l'alimentation animale (- 8 %) et les produits phytosanitaires (- 4 %).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) des exploitations agricoles régionales - toutes orientations de production confondues - se situe en moyenne à 42 100 euros par équivalent temps plein (ETP) non salarié (tableau 1).

Tableau 1 - Une amélioration pour les élevage de bovins lait
Principaux indicateurs et évolutions en euros constants

Orientation technico-économique	Nombre d'exploitations	Nombre d'exploitations Univers	EBE moyen par ETP non salarié		RCAI moyen par ETP non salarié	
			2024 (euros)	Évolution 2024/2023 (%)	2024 (euros)	Évolution 2024/2023 (%)
Céréales, oléagineux et protéagineux	78	7 959	21 633	-30,4	-2 316	-133,3
Maraîchage et horticulture	70	1 944	55 687	3,8	32 819	9,7
Viticulture AOP et IGP	173	5 600	20 283	-37,4	-10 643	ns
Viticulture Cognac	102	3 720	74 230	-56,7	19 050	-83,9
Fruits et autres cultures permanentes	38	1 990	49 818	4,5	21 763	3,4
Bovins lait	57	1 288	67 051	13,7	35 075	15,7
Bovins viande	170	8 067	44 407	-7,8	21 617	-16,4
Ovins	77	2 662	30 471	0,2	11 717	-5,1
Caprins	37	1 088	61 310	6,9	28 461	24,8
Volailles	89	1 933	58 264	-4,8	24 520	-11,2
Polyculture - polyélevage	108	5 616	34 980	-24,0	8 181	-54,2
Ensemble Nouvelle-Aquitaine	1 088	44 628	42 127	-23,6	13 485	-49,9
Ensemble France métropolitaine	6 974	282 182	62 153	-9,4	29 397	-20,1

Source : Agreste - RICA

Nota bene : Les effectifs des OTEX Autres grandes cultures et Porcins ne sont pas suffisants (moins de 20 fiches RICA) en Nouvelle-Aquitaine en 2024 et/ou en 2023 pour être représentatifs. En revanche, les effectifs en OTEX viticulture sont assez nombreux pour différencier les exploitations viticoles spécialisées AOP/IGP et les autres (essentiellement du Cognac). De même, il est possible au niveau Nouvelle-Aquitaine de distinguer les élevages ovins des élevages caprins.

Il se calcule à partir de la valeur ajoutée en tenant compte, entre autres, des subventions d'exploitation et des charges de personnel. Il ne s'agit que d'une ressource potentielle de trésorerie, car elle n'est susceptible de se transformer en disponibilités qu'au terme d'un processus plus ou moins long. L'EBE par ETP recule de 24 % (figure 1) après avoir déjà subi une baisse de 31 % en 2023 pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2017. L'écart continue de se creuser avec l'EBE par ETP national (62 150 euros). Ce dernier recule seulement de 9 %.

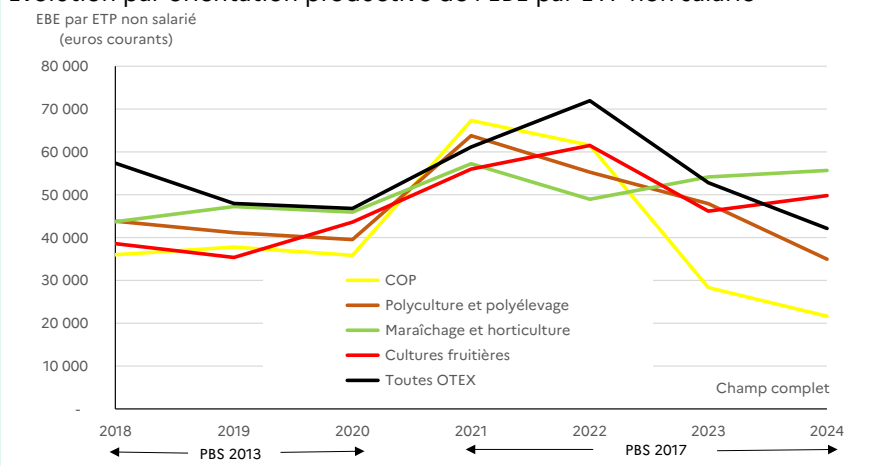
Le résultat courant avant impôts (RCAI) se calcule à partir de l'EBE en tenant compte notamment des charges financières et des amortissements. Il mesure la performance économique de l'exploitation et constitue une base pour l'élaboration de l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux de l'exploitant. En 2024, le RCAI moyen par ETP est de 13 480 euros. Il diminue de moitié, alors que l'année précédente il avait déjà baissé de 49 %.

Des résultats historiquement bas pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux

Avec une baisse de 30 %, l'EBE par ETP des exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) continue de chuter pour s'établir à 21 600 euros (figure 2). Le recul est moins net que l'année précédente (-55 % entre 2022 et 2023), mais la valeur est proche de celle de 2016, année noire pour les COP. La campagne est marquée par de très nombreuses

intempéries responsables de multiples crues et inondations sur plus de la moitié des départements de la région. Ces mauvaises conditions climatiques entraînent une baisse des surfaces régionales. Cette réduction des surfaces et les mauvais rendements sont à l'origine de la forte baisse de la production (-21 %). Le RCAI par ETP non salarié moyen régional est négatif (-2 300 euros) et presque 64 % des exploitations céréalières affichent un RCAI négatif en 2024.

Figure 2 - Évolution de 2018 à 2024 en productions végétales
Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

Les pluies abondantes pénalisent la plupart des cultures fruitières. La production de l'exercice régresse de 8,5 %, mais elle est compensée par la nette progression des indemnités d'assurance. L'EBE reste ainsi quasi stable. L'EBE par effectif non salarié (49 800 euros) affiche même une légère augmentation (+ 4,5 %) ainsi que le RCAI par ETP non salarié (3 %). Toutefois une exploitation sur quatre dégage un RCAI négatif.

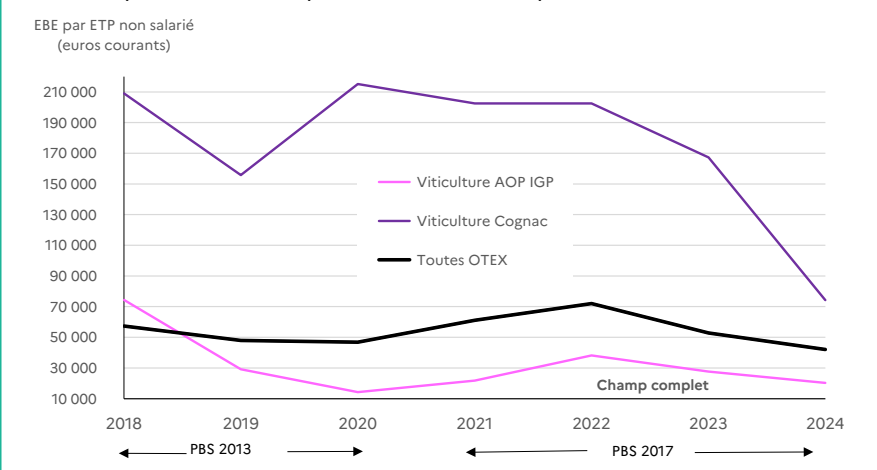
Malgré ces conditions climatiques défavorables, les exploitations spécialisées en maraîchage/horticulture affichent une légère hausse de la production de l'exercice (+ 2 %), tandis que le total des charges reste stable. L'EBE par ETP augmente de 4 % et le RCAI par ETP de 9,7 % (32 800 euros). Seulement 7 % des exploitations spécialisées en maraîchage/horticulture présentent un RCAI négatif.

Aggravation des résultats des exploitations viticoles

La récolte de raisin dans le bassin de Cognac est aussi pénalisée par les aléas climatiques (excès d'eau, périodes de sécheresse, épisodes de grêle). Elle s'avère moins abondante que la récolte 2023, mais suffisante étant donné le contexte géopolitique et économique. La production de l'exercice recule de 31 %. L'EBE par ETP diminue de 57 % soit avec 74 200 euros, la valeur la plus faible des dix dernières années (figure 3). Le RCAI par ETP non salarié chute de 84 % pour s'établir à 19 000 euros.

En Gironde, le recul des surfaces accentue encore la baisse des volumes récoltés. La production de l'exercice diminue de 12 %. A cela s'ajoute une crise conjoncturelle (baisse du pouvoir d'achat des ménages, marché chinois en baisse, guerre en Ukraine...) et une baisse de la consommation des vins rouges. L'EBE par ETP non salarié est de 20 300 € (- 37 %) (figure 3). Le RCAI par ETP, déjà négatif en 2023, continue à s'enfoncer passant de - 2 400 euros

Figure 3 - Évolution de 2018 à 2024 en viticulture
Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

à - 10 600 euros en 2024. La moitié des exploitations viticoles AOP/IGP présentent un RCAI négatif.

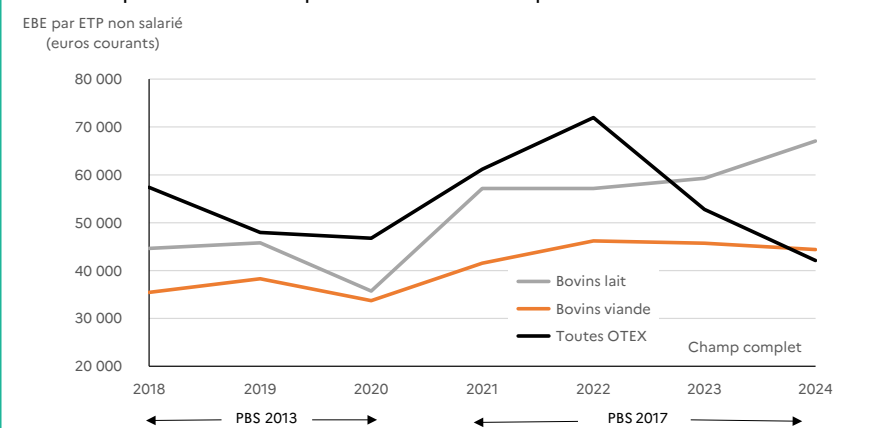
Légère reprise dans les élevages sauf pour les bovins viande et les volailles

Malgré la décapitalisation du cheptel, la baisse de la production de l'exercice des exploitations spécialisées en bovin lait se limite à 2 %, grâce à une amélioration du prix du lait payé aux producteurs. Les charges diminuent de presque 5 %. La pluie abondante, couplée à des températures supérieures aux normales saisonnières, favorise la production de fourrage. Les dépenses d'aliment pour bétail, qui représentent plus de la moitié des charges d'approvisionnement, diminuent

de 6 %. L'EBE par ETP augmente de presque 14 % (figure 4), alors qu'au niveau national, la progression est seulement de 7 %. Toutefois la valeur régionale (67 100 euros) reste bien inférieure à l'EBE par ETP de France métropolitaine (88 700 euros). Le RCAI par ETP progresse de 16 % et 11 % des élevages de bovins lait affichent un RCAI négatif en 2024.

La région subit le retour de la maladie hémorragique épizootique (MHE) et fièvre catarrhale ovine (FCO), qui génèrent des pertes et limitent la possibilité de commercialisation. De plus, les animaux qui ont été touchés et qui ont survécu deviennent moins productifs. La reproduction pose aussi problème (pertes de fertilité, avortements). La production de l'exercice des exploitations spécialisées

Figure 4 - Évolution de 2018 à 2024 en élevages bovins
Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



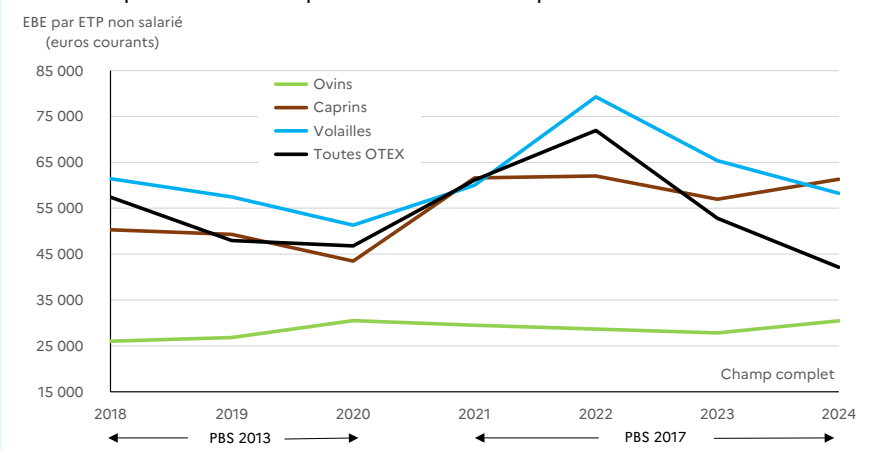
Source : Agreste - RICA

en bovins viande diminue de 4 % en Nouvelle-Aquitaine, alors qu'au niveau national celle-ci est légèrement en hausse (+ 2,5 %). L'EBE par ETP est de 44 400 euros soit une baisse de 8 %. Le RCAI par ETP chute de 16 % (21 600 euros). Près de 21 % des élevages spécialisés en bovins viande se retrouvent avec un RCAI négatif.

La production des exploitations spécialisées en élevage ovin diminue légèrement (-1,5 %) mais les charges baissent dans les mêmes proportions (-1,5 %). Comme les autres exploitations herbivores, les élevages ovins bénéficient des conditions de pâturage favorables. Les charges d'aliments pour bétails baissent de 12 %. L'EBE par ETP non salarié se stabilise mais le RCAI par ETP baisse de 5 %. Enfin 21 % des exploitations ovines spécialisées ont un RCAI négatif.

La tendance déjà constatée en 2023 continue avec un repli de la production de lait de chèvres en volume et une hausse du prix du lait payé au producteur. La production de l'exercice diminue seulement de 2 %, tandis que le total des charges affiche aussi une légère baisse (2 %).

Figure 5 - Évolution de 2018 à 2024 élevages ovins, caprins et volailles
Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



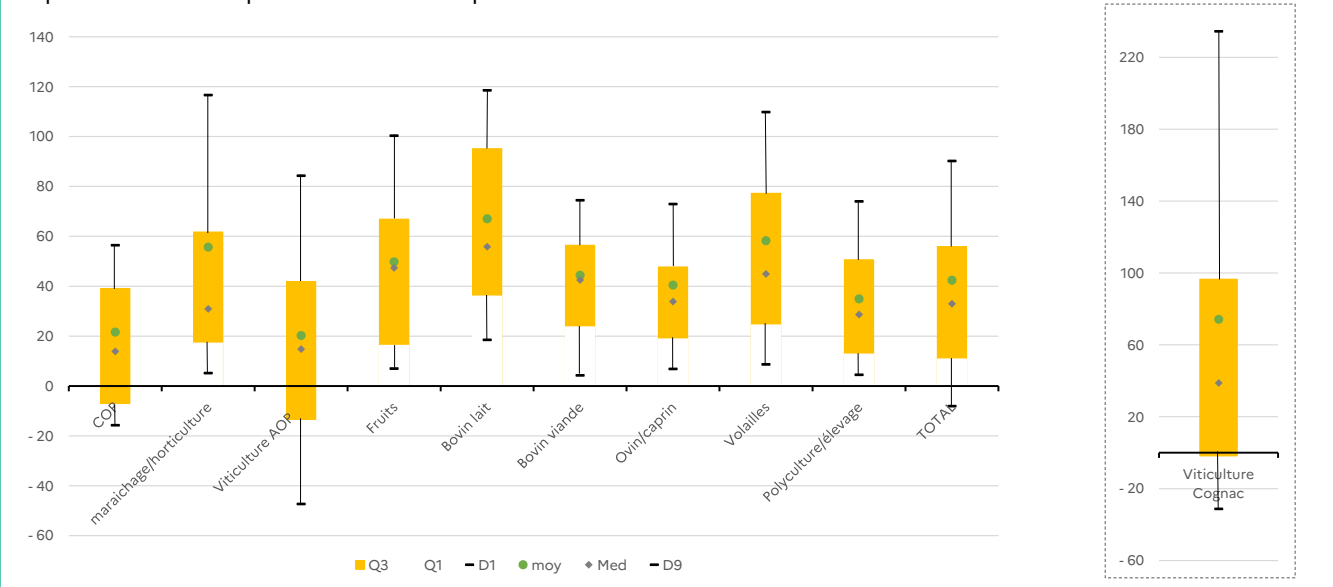
Source : Agreste - RICA

Les charges d'aliments du bétail, qui représentent plus des deux tiers des charges d'approvisionnement dans ces élevages, souvent en bâtiment, diminuent de 11 %. L'EBE par ETP des exploitations spécialisées en élevage caprins progresse de 7 % et le RCAI par ETP de 25 %. Seulement 14 % des exploitations caprines spécialisées ont un RCAI négatif.

La reprise de la production de volailles amorcée en 2023 se confirme. Malgré quelques foyers de contamination déclarés en région Nouvelle-Aquitaine, les mesures de prévention et de

prophylaxie portent leurs fruits. La production de l'exercice des élevages de volailles se redresse (+ 2 %). Les aides liées à la grippe aviaire baissent nettement. Toutes subventions d'exploitations confondues, le montant baisse de 47 %. L'EBE par ETP non salarié recule de 5 % pour atteindre 58 300 euros, soit un niveau proche de 2019, avant la diffusion de la grippe aviaire dans le Sud-Ouest (figure 5). Le RCAI baisse de 11 % (24 500 euros) et 22 % des élevages d'aviculteurs affichent un RCAI négatif.

Figure 6 - Un quart des exploitations viticoles et céréalières avec un EBE par ETP non salarié négatif
Dispersion des l'EBE par ETP non salarié par OTEX



Source : Agreste - RICA

Note de lecture : L'EBE par ETP non salarié des exploitations spécialisées en COP est en moyenne de 21 600 euros. La moitié de ces exploitations en COP présentent un EBE par ETP non salarié inférieur à 13 900 euros (médiane). Pour 25 % d'entre elles cet EBE par ETP non salarié est inférieur à - 7 000 euros (premier quartile) et pour 25 %, supérieur à 39 000 euros (troisième quartile).

De fortes disparités des résultats suivant l'orientation de production

L'analyse des résultats toutes OTEX confondues, présente en 2024 un EBE par ETP non salarié de la moitié des exploitants (la médiane) inférieur à 33 000 euros (34 900 euros en 2023). De plus, 25 % des exploitations présentent un EBE par ETP non salarié inférieur à 10 800 euros (premier quartile), soit un niveau inférieur à celui de 2023, 15 400 euros. A l'inverse, 25 % des exploitations présentent un EBE par ETP non salarié supérieur à 55 800 euros (troisième quartile). Il était de 65 000 euros en 2023 (Figure 6).

En 2024 pour la première fois, le premier quartile de l'EBE par ETP non salarié est négatif pour trois filières : les exploitations spécialisées en Cognac avec un EBE par ETP non salarié inférieur à - 1 700 euros, celles spécialisées en COP avec - 7 000 euros et celles spécialisées en viticulture AOP/IGP avec - 13 400 euros. Pour 10 % de ces exploitations productrices de vin de qualité, soit le premier décile, l'EBE

par actif non salarié est même bien en de çà : - 47 000 euros. Quant aux producteurs de Cognac, l'intervalle interquartile s'est réduit de moitié comme souvent en période de crise.

Moins d'indemnisation en 2024

En 2024, le montant moyen de subventions s'établit à 35 300 euros par bénéficiaire (tableau 2), soit une valeur proche de la valeur constatée en 2023 (37 400 euros). Toutefois, les situations sont contrastées suivant les filières. Ainsi, les aides des exploitations spécialisées en élevage de volailles diminuent de moitié. Cela s'explique par la réduction des indemnités liées à la grippe aviaire, du fait de l'amélioration de la situation sanitaire grâce notamment à des mesures de vaccination. La baisse des subventions en viticulture AOP/IGP (- 13 %) est consécutive à la diminution des indemnités liées aux épisodes de gel (montants dus au titre des campagnes 2021 à 2023).

Nouveau repli du solde disponible

Le solde disponible par actif non salarié, obtenu en retranchant de l'EBE les annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant, atteint en 2024 une moyenne de 11 800 euros, soit une diminution de plus de la moitié sur un an (Figure 7). Il s'agit de la seconde année consécutive de baisse, après un recul déjà de moitié entre 2022 et 2023 (51 100 euros à 24 500 euros).

Ce solde varie fortement en fonction de la situation conjoncturelle. Ainsi, déjà en difficulté en 2023, les exploitations viticoles AOP/IGP et celles spécialisées en COP affichent de nouveau un solde disponible négatif. Quant aux exploitations productrices de Cognac, touchées par la guerre commerciale sur les taxes douanières, elles se retrouvent, à leur tour en 2024, avec un EBE insuffisant pour dégager des ressources.

Tableau 2 - Réduction des aides de crises
Principales caractéristiques des subventions versées aux exploitations agricoles bénéficiaires, en euros 2024

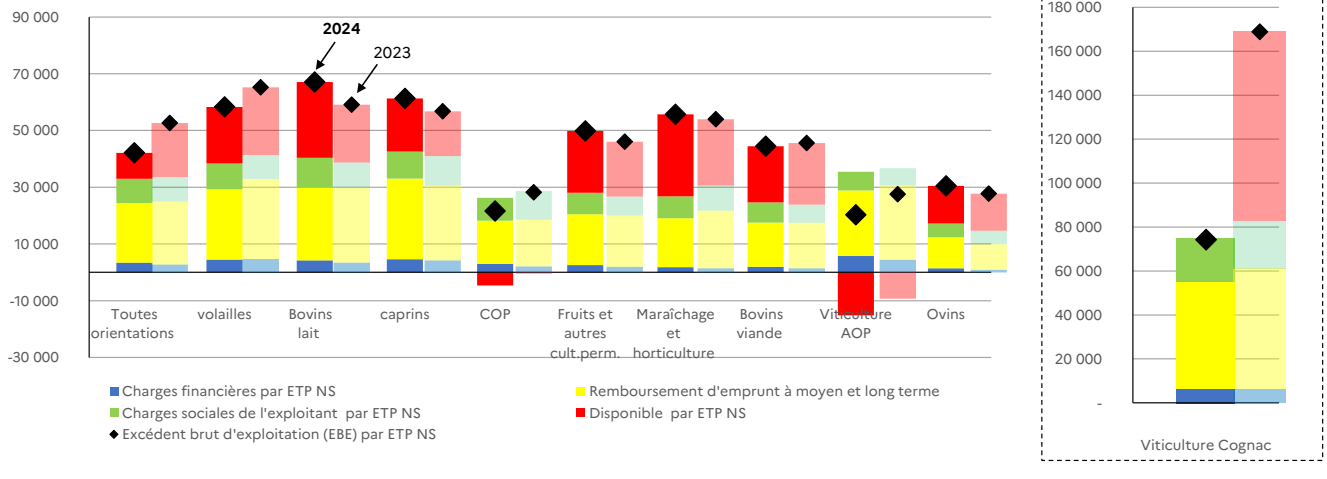
Orientation technico-économique	Part des bénéficiaires de subventions (%)	Par bénéficiaire d'au moins une subvention				Évolution en euros constants du montant total versé			
		Montant moyen 2024 en euros	Dont premier pilier	Dont second pilier (1)	Dont autres aides (2)	Évolution 24/23 (%)	1 ^{er} pilier évolution 24/23 (%)	2 ^e pilier évolution 24/23 (%)	Autres aides évolution 24/23 (%)
Bovins viande	100	52 367	36 437	13 840	2 090	- 3,7	- 2,5	- 0,7	- 30,8
Bovins lait	100	45 885	31 598	10 806	3 482	- 4,8	- 4,1	- 12,7	21,2
Ovins	100	39 281	24 185	12 830	2 266	- 4,8	- 7,2	- 4,1	22,7
Polyculture, polyélevage, autres	100	36 126	26 320	6 926	2 880	- 8,4	- 2,7	- 11,0	- 37,1
Toutes OTEX	95	35 310	23 779	8 029	3 503	- 0,1	0,0	0,0	- 0,3
Fruits	92	34 194	20 435	5 369	8 391	- 3,7	- 1,8	2,1	- 11,1
COP	99	33 661	26 602	5 457	1 602	2,0	- 0,6	5,7	47,4
Caprins	100	32 713	25 063	6 769	881	- 2,6	1,4	4,9	- 69,9
Volailles	89	22 149	13 707	4 301	4 141	- 47,5	0,5	- 55,1	- 85,0
Viticulture AOP	91	19 126	5 562	4 597	8 967	- 13,1	- 0,3	- 20,2	- 16,3
Maraichage-Horticulture	73	18 557	9 610	1 305	7 642	- 10,1	- 9,6	27,4	- 15,5
Viticulture Cognac	89	15 577	11 312	3 298	968	15,6	10,1	19,0	117,2

Source : Agreste - RICA

Les subventions d'exploitation sont enregistrées ici au titre de la campagne en cours (Méthodologie).

(1) (2) Le premier pilier de la PAC regroupe les aides découplées et couplées, tandis que le second pilier correspond aux dispositifs relevant du développement rural. La catégorie « Autres aides » comporte notamment les aides de crise, les indemnités au titre des calamités agricoles et les autres aides publiques nationales.

Figure 7 - Un solde disponible négatif chez les viticulteurs et les céréaliers
Solde disponible par ETP non salarié en 2024 par OTEX



Source : Agreste - RICA

Dégradation de l'endettement

Les indicateurs d'endettement des exploitations agricoles poursuivent la hausse entamée l'an passé. Le taux d'endettement (rapport des dettes

sur le total de l'actif) passe de 37 % à 39 %. Avec la chute globale des résultats agricoles en 2024, le poids de l'endettement dans l'EBE s'accroît. Ce ratio est le rapport de la charge de la dette, calculée par la somme

du remboursement des emprunts à long ou moyen terme et des charges financières, sur l'excédent brut d'exploitation. Entre 2023 et 2024, il s'alourdit passant de 34 % à 58 %, toutes orientations productives confondues.

Définitions

Le principal indicateur économique commenté ici est l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** par ETP non salarié. Ce résultat ajoute à la valeur de la production de l'année (vendue ou stockée), les subventions, mais retire les consommations intermédiaires et toutes les autres charges courantes (salaires, impôts fonciers, fermages...). Le **résultat courant avant impôts (RCAI)** se déduit de l'EBE après prise en compte des amortissements (qui ne sont pas décaissables) et des charges financières. Un **solde disponible** est calculé en déduisant de l'EBE les annuités d'emprunts à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant. La **valeur ajoutée** correspond à la différence entre la production de l'exercice nette des achats d'animaux et les consommations intermédiaires.

La **production brute** de l'exercice regroupe les productions vendues, intraconsommées, stockées, immobilisées, auxquelles on ajoute les rabais/ristournes, les pensions d'animaux perçues, les travaux à façon réalisés, les commissions et courtages, les locations de surfaces fourragères et de terres prêtes à semer, les autres locations, les prestations de service, les revenus de l'agrotourisme, les autres produits annexes, les remboursements forfaitaires de TVA, les indemnités d'assurance, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion courante, les produits financiers et les transferts de charges.

Ne sont enregistrés dans le RICA que les montants d'aides perçus et ceux considérés comme certains dans leur principe et déterminés dans leur valeur. Ces subventions sont essentiellement celles dues au titre de la campagne concernée, mais elles peuvent aussi parfois se rapporter à une campagne antérieure.

Les évolutions 2023-2024 sont, sauf mention contraire, calculées sur échantillons constants (c'est-à-dire à partir de l'échantillon des exploitations présentes à la fois dans l'échantillon du RICA 2023 et dans celui du RICA 2024, repondéré pour représenter le champ couvert par le RICA) et exprimées en valeurs réelles (c'est-à-dire corrigées de l'inflation). Les données 2023 ont ainsi été valorisées en euros 2024 à l'aide de l'indice des prix du produit intérieur brut (source Insee).

Une partie des allègements de charges était parfois enregistrée en subventions hors PAC dans le RICA jusqu'à présent, alors qu'ils sont bien tous comptabilisés, à partir du RICA 2024, en déduction des charges auxquelles ils se rapportent conformément aux règles comptables. Au niveau national, ce changement conduit à accentuer la diminution des aides hors PAC entre 2023 et 2024, à hauteur d'environ 4 points sur les près de 20 % de baisse observée.

Méthodologie

Les résultats économiques, présentés pour 2024, sont établis à partir des données techniques et comptables collectées chaque année sur un échantillon d'exploitations agricoles dans le cadre du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen dont le volet français est piloté

par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture. En 2024, cet échantillon compte 1 088 exploitations en Nouvelle-Aquitaine et 6 974 en France métropolitaine. Ils représentent respectivement 44 628 et 282 182 exploitations.

Pour en savoir plus

- « Des résultats économiques agricoles en retrait en 2024 pour la seconde année consécutive » - Agreste Primeur n° 2025-6 - décembre 2025
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2506/detail/>
- « Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation - Session du 16 décembre 2025 » Agreste Les dossiers n° 2025-3 - décembre 2025
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2503/detail/>
- « Résultats économiques 2024 des exploitations agricoles » - Agreste Essentiel Nouvelle-Aquitaine n°79 - 2026
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/essentiel-no79-resultats-economiques-2024-des-exploitations-agricoles-a4253.html>
- Données détaillées sur Agreste
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2601/detail/>

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET
Rédactrices/Rédacteurs : Catherine HARDY
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2026